

Projets alimentaires territoriaux (PAT) et santé

Introduction

- 1. L'intégration des enjeux de santé dans les PAT : territorialisation des politiques nationales** p2
 - 1.1 _Une approche intégrée : PNNS, PNA et territorialisation des politiques alimentaires p2
 - 1.2_ Etat des lieux des PAT : entre intentions affichées et réalisations cloisonnées p4
- 2. Etat des lieux des PAT : entre intentions affichées et réalisations cloisonnées** p4
 - 2.1_ Transition agroécologique et amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation p4
 - 2.2_ Promotion de l'accès à une alimentation saine : lutte contre les inégalités et l'insécurité alimentaire p5
 - 2.3_ L'éducation au goût : levier clef pour changer les comportements alimentaires p7
- 3. Exemples concrets : le Grand Est comme territoire d'innovation et de coopération** p8
 - 3.1_ Les exemples territoriaux alliant santé et alimentation p8
 - 3.2_ La dynamique régionale du Grand Est : un territoire pionnier dans la transversalité p10
- 4. Dynamique de la SNANC : Vers une territorialisation renforcée des politiques nationales** p12

Conclusion

p13

Introduction

La **santé publique** est profondément liée à notre modèle alimentaire. En France, **80 % des décès prématurés** sont liés à des maladies non transmissibles comme le diabète, les maladies cardiovasculaires ou certains cancers, dont une part importante est attribuable à une alimentation déséquilibrée. Selon l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les **coûts cachés du système alimentaire** s'élèvent à **177,5 milliards d'euros** par an, dont **154,3 milliards d'euros liés aux maladies chroniques**.^[1]

Parallèlement, la **précarité alimentaire** progresse : 16 % des Français déclaraient en 2022 ne pas avoir accès à une alimentation suffisante ou de qualité. Ce contexte accentue les **inégalités sociales de santé**, les personnes les plus modestes étant les plus exposées aux risques nutritionnels.

Au-delà de l'entrée productive et alimentaire, qu'en est-il de l'objectif de santé publique et de justice sociale dans les PAT ?

Les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** peuvent jouer un rôle dans cette dynamique en structurant des systèmes alimentaires locaux, durables et inclusifs. Ils permettent de relocaliser la production, de renforcer l'autonomie des territoires, de faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous et de mobiliser les acteurs locaux autour d'une vision commune de la transition.

1. L'intégration des enjeux de santé dans les PAT : territorialisation des politiques nationales

Loin d'être seulement une question individuelle de choix alimentaires, la relation entre alimentation et santé constitue un **enjeu systémique**, impliquant toute la chaîne de valeur agroalimentaire, des modes de production aux politiques publiques.

1.1_ Une approche intégrée : PNNS, PNA et territorialisation des politiques alimentaires

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS) et son rôle en matière de prévention.

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS), lancé en 2001, vise à améliorer la santé publique en luttant contre l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires par une meilleure alimentation et une activité physique accrue. Il repose sur des campagnes de sensibilisation (Manger Bouger, 5 fruits et légumes par jour.) et sur la régulation de l'environnement alimentaire : réduction du sucre, du sel et des graisses saturées dans les produits transformés, amélioration de la qualité nutritionnelle des repas en restauration collective et encadrement de la publicité alimentaire, notamment envers les enfants (Nutri-score). Il agit aussi à travers des actions ciblées pour les populations vulnérables, avec des programmes spécifiques à destination des écoles, des personnes âgées et des publics en situation de précarité alimentaire.

» Les chartes d'engagement du PNNS sont un outil de mobilisation des employeurs et des collectivités pour déployer des actions en faveur de l'alimentation et de l'activité physique et sportive et la lutte contre la sédentarité de leurs personnels et des habitants.

» L'ensemble des bonnes pratiques et initiatives locales sont valorisées à travers le site [Réseau d'acteurs du PNNS](https://www.reseau-national-nutrition-sante.fr) ^[2] dont l'objectif est d'aider dans la mise en place d'interventions sur le thème de la nutrition, lieu d'interactions permettant aux acteurs de s'informer, de se former et d'agir en nutrition.

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) : vers une alimentation durable et solidaire.

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA), lancé en 2010, est une politique publique visant à favoriser une alimentation saine, durable, accessible à tous et ancrée dans les territoires.

Il repose sur quatre axes prioritaires :

- la justice sociale, pour garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité ;
- l'éducation alimentaire, avec des actions de sensibilisation dans les écoles et auprès des publics vulnérables ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire, en incitant à une meilleure gestion des ressources
- et le développement de circuits courts et de filières durables, notamment via les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

[1] FAO. 2023. The State of Food and Agriculture 2023 – Revealing the true cost of food to transform agrifood systems. Rome.

[2] <https://www.reseau-national-nutrition-sante.fr>

Le PNA procède par des appels à projets nationaux et régionaux, à destination des collectivités, des acteurs agricoles et des entreprises agroalimentaires. Ces AAP ont progressivement renforcé l'importance accordée à la thématique de la santé, en lien étroit avec les enjeux alimentaires. En intégrant systématiquement la santé comme critère transversal ou axe prioritaire, ils encouragent les territoires à développer des actions concrètes visant à améliorer l'accès à une alimentation favorable à la santé de toutes et tous notamment dans les établissements de santé (voir lauréat 2025) [3].

La dynamique d'articulation avec d'autres politiques publiques comme le PNNS (nutrition) et les **Contrats Locaux de Santé (CLS)** s'est accentuée en 2019 avec le **PNAN (Programme national de l'alimentation et de la nutrition)** qui fixait le cap de la politique de l'alimentation et de la nutrition du gouvernement pour les cinq années à venir visant à renforcer ainsi son impact sur les territoires.

Les orientations stratégiques de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), publiée en avril 2025, définissent la politique du Gouvernement pour une alimentation saine et durable pour tous à l'horizon 2030 et seront par la suite déclinées de manière opérationnelle par les prochains Programme national nutrition santé (PNNS 5) et Programme national de l'alimentation (PNA 4) sur la période 2025-2030.

La territorialisation par la contractualisation : les Contrats Locaux de Santé (CLS) et l'articulation entre alimentation et santé publique.

Un **Contrat Local de Santé (CLS)** est un outil de **coordination territoriale des politiques de santé**, mis en place entre une **Agence Régionale de Santé (ARS)** et des collectivités locales (communes, intercommunalités, départements). Son objectif est de **réduire les inégalités de santé**, en adaptant les actions de prévention, d'accès aux soins et de promotion de la santé aux spécificités locales. Il s'appuie sur plusieurs axes prioritaires, tels que **la lutte contre les maladies chroniques**, la **santé environnementale**, le **bien-être mental** et la **nutrition**, en lien avec des programmes nationaux comme le PNNS et le PNA.

Les CLS favorisent l'implication des acteurs locaux (associations, professionnels de santé, établissements scolaires, etc.) et permettent une **meilleure articulation entre les politiques de santé et les démarches territoriales** comme les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**. Leur efficacité repose sur une **gouvernance partagée**, des financements adaptés et une évaluation régulière de leurs actions. Les périmètres divergents de ces outils impliquent des efforts particuliers d'articulation afin d'assurer l'opérabilité des actions proposées



	Contrat local de santé (CLS)	Projet alimentaire territorial (PAT)
Promulgation	2009	2014
Objectifs	• Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé • Mettre en oeuvre des solutions pour une offre de santé de proximité	Structurer l'économie agricole et mettre en oeuvre un système alimentaire territorial • justice sociale dont lutte contre la précarité alimentaire • Environnement dont lutte contre le gaspillage alimentaire • Education alimentaire Mise en valeur du patrimoine alimentaire et atteinte des objectifs de la loi EGalim pour la restauration collective (privilegié au sein des petites collectivités)
Formes et signataires	Contrat entre ARS, préfecture et collectivités territoriales (et leurs groupements)	Contrat entre DRAAF et collectivités territoriales (et leurs groupements)
Élaboration	Elaboré de manière concertée avec l'ensemble des partenaires du territoire (diagnostic partagé) et programme d'actions opérationnelles.	
Vocabulaire	Nutrition	Alimentation
Moyens humains	Un coordinateur financé par l'ARS et la collectivité	Un chargé de mission financé par la DRAAF (sur projet) et la collectivité

Source : Justine Pierrard, Maison Alimentation Nutrition Grand Est (la Mange)

[3] <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-les-21-laureats-de-l'appel-projets-2024-2025>

1.2_ Etat des lieux des PAT : entre intentions affichées et réalisations cloisonnées

L'axe thématique « nutrition/santé » est commun à l'ensemble des PAT du fait de leur ambition systémique. Ainsi, on retrouve dans la plupart des orientations stratégiques des PAT des mentions relatives à la promotion d'une alimentation durable en réponse aux enjeux croissants de **nutrition, de prévention des maladies chroniques et de justice sociale alimentaire**.

Cependant l'articulation avec les politiques publiques de santé nationale reste la plupart du temps parcellaire du fait notamment de la complexité de la coordination entre acteurs locaux et les synergies afférentes.

L'analyse des données des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)^[1] met en évidence une prise en compte encore limitée et hétérogène de cette dimension. Sur l'ensemble des PAT recensés, 201 font référence aux Contrats Locaux de Santé (CLS) et 221 identifient les ARS comme des partenaires témoignant d'une certaine volonté d'articulation avec les politiques locales de santé publique.



44% des PAT mentionnent les CLS dans leur présentation

48% des PAT identifient l'ARS comme partenaire.

Toutefois, cette articulation dépend de l'implication des acteurs sur le territoire : par exemple, si l'obésité est mentionnée dans les descriptifs de 22 PAT, seuls 2 d'entre eux mobilisent le taux d'obésité comme indicateur d'évaluation, ce qui traduit une faiblesse dans l'objectivation des enjeux sanitaires.

De même, seuls 30 PAT (6,6%) font explicitement référence à la charte du Programme National Nutrition Santé (PNNS), pourtant centrale pour ancrer les projets alimentaires dans une logique de promotion de la santé publique.

2. Une approche systémique de la santé dans les PAT et la promotion d'environnements alimentaires sains et durables

2.1_ Transition agroécologique et amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation

Les changements de pratiques agricoles jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation en favorisant des modes de production plus respectueux de la santé et de l'environnement. Le développement de l'agriculture biologique et de l'agroécologie permet de réduire l'utilisation de pesticides et d'engrais de synthèse, limitant ainsi l'exposition aux substances nocives. En privilégiant des variétés locales et des méthodes de culture durables, elles garantissent une alimentation plus riche et plus saine.

De plus, le rapprochement entre producteurs et consommateurs, via le développement de filières territorialisées ou les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), permet de promouvoir des produits frais et peu transformés, contribuant ainsi à une alimentation équilibrée et à la prévention des maladies chroniques.

>>> Thèse sur Mouans-Sartoux : Évaluation environnementale des systèmes alimentaires territoriaux : Apports de l'analyse du cycle de vie territoriale à la construction et à l'évaluation des processus de reterritorialisation durables des systèmes agroalimentaires en France.



2.2_ Promotion de l'accès à une alimentation saine : lutte contre les inégalités et l'insécurité alimentaire

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) peuvent participer activement à la lutte contre les inégalités alimentaires en développant des initiatives locales favorisant l'accès à une alimentation saine pour tous, notamment les populations les plus vulnérables.

Accessibilité à une alimentation de qualité

La dynamique mise en place par la loi EGAAlim conduit la restauration collective à repenser les sources d'approvisionnement à destination des enfants en promouvant les aliments durables et biologiques. Cette orientation a conduit certains PAT à réinternaliser la préparation des repas à travers des cuisines centrales et redéfinir les menus proposés à des fins d'égalité devant l'assiette.

» **Exemple PAT du Triangle Marnais** : Le programme **Nut&S (Nutrition & Sensorialité)**, financé par l'ARS Grand Est et porté par la Maison de la Nutrition, constitue un levier pertinent pour les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** en intégrant la **prévention santé** par l'alimentation dès la petite enfance. En formant les professionnels de proximité (crèches, écoles, cantines, centres sociaux, médico-sociaux) à l'éducation au goût et à l'écoute des sensations alimentaires, il vise à **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**, enjeu partagé par les PAT et les Contrats Locaux de Santé. Grâce à une approche pédagogique participative et gratuite, Nut&S renforce la cohérence des actions locales en croisant les champs de l'alimentation, de l'éducation et de la santé publique.

Source : Justine Pierrard, la Maison Alimentation Nutrition Grand Est (la Mange)
Voir Formation ANEG : <https://www.maison-nutrition.fr/formation-animation-d-un-programme-en-education-au-gout/>

Soutien aux filières de proximité et aux producteurs locaux

Dans une optique de santé publique, le soutien aux filières alimentaires de proximité dans le PAT s'inscrit comme un levier stratégique pour améliorer l'alimentation des populations. En favorisant un accès accru à des produits frais, locaux et de saison, les PAT contribuent à une meilleure qualité nutritionnelle des repas, tout en limitant l'exposition à des aliments ultra-transformés souvent associés à des maladies chroniques (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires).

Les circuits courts, en rapprochant producteurs et consommateurs, permettent également une plus grande transparence sur l'origine et la composition des aliments, renforçant ainsi la confiance des citoyens dans leur alimentation. Ce soutien s'incarne notamment à travers le développement de plateformes logistiques de proximité, le renforcement de l'approvisionnement local dans la restauration collective, ou encore l'appui à des démarches d'éducation alimentaire ancrées dans les territoires. En articulant action agricole et enjeux de santé, les PAT jouent un rôle central dans la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et plus favorables à la santé de tous

Dispositifs d'aides alimentaires innovants

- » Expérimentation de **chèques alimentaires locaux**, comme en Nouvelle Aquitaine, permettant aux foyers modestes d'acheter des produits issus de l'agriculture locale et durable.
- » Dispositif Ordonnances vertes initiées par la ville de Strasbourg pour les femmes enceintes répliquer dans plusieurs PAT.
- » Expérimentation Sécurité Sociale de l'alimentation à Montpellier.





2.3_ L'éducation au goût : levier clef pour changer les comportements alimentaires

Dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), l'éducation au goût est un **outil stratégique au service de la santé publique**, de la durabilité et du lien social. Elle contribue à **réconcilier alimentation, plaisir, territoire et responsabilité**, en agissant à la fois sur l'offre et la demande alimentaire.

Un changement de comportement par les sens et le plaisir

Loin des injonctions nutritionnelles, l'éducation au goût repose sur une approche sensorielle. En mobilisant les cinq sens, elle :

- Éveille la curiosité alimentaire (notamment chez les enfants),
- Accompagne la découverte d'aliments locaux ou peu connus,
- Favorise la capacité à faire des choix favorables à la santé,
- Remplace le plaisir au cœur de l'acte alimentaire, moteur d'un changement durable

» À **Grand Poitiers**, l'accompagnement du PAT a permis l'organisation d'**ateliers de dégustation sensorielle** auprès d'enfants et d'agents de restauration. Ces expériences ont renforcé l'acceptabilité des légumes de saison dans les repas scolaires et facilité l'introduction de plats végétariens dans une logique EGAAlim.

Un changement de comportement par les sens et le plaisir

L'éducation au goût permet de lutter contre des comportements alimentaires à risque (anorexie, boulimie, sédentarité) en travaillant **l'autonomie alimentaire, la valorisation du bien-être et l'acceptabilité des aliments sains**.

L'association **Sens & Avenir** propose des **cours de cuisine sensoriels** liant plaisir, apprentissage culinaire et consommation durable. Ces ateliers permettent aux participants d'associer émotions positives et pratiques alimentaires plus équilibrées.



Un ancrage local au service des filières durables

L'éducation au goût favorise la rencontre entre producteurs et consommateurs à travers des dégustations de produits locaux, des visites de fermes ou des cours de cuisine autour de produits bruts.

» L'initiative **MADY & Co** accompagne les territoires dans une démarche d'**éducation populaire alimentaire**, en valorisant les circuits de proximité via une pédagogie coopérative ancrée dans les territoires.

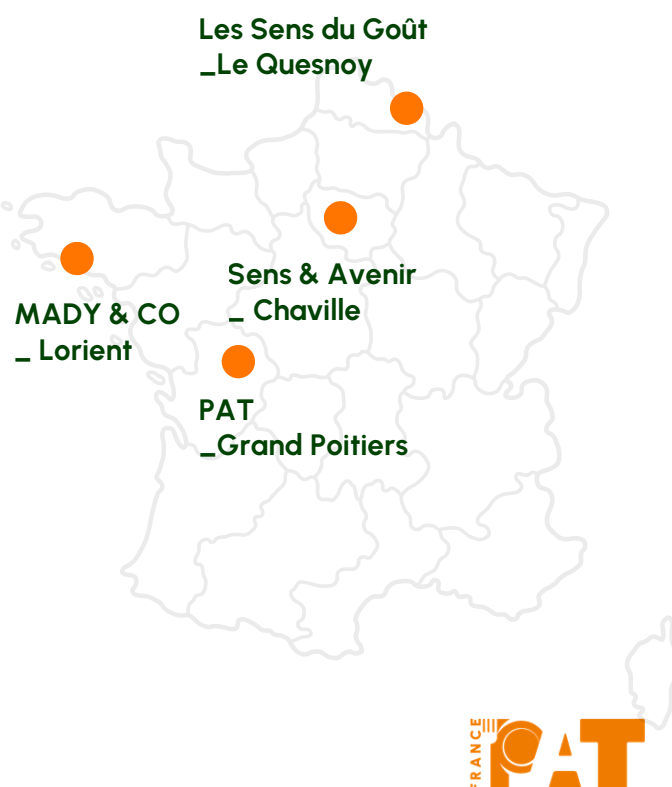
Une éducation transversale, citoyenne et inclusive

L'éducation au goût permet de :

- Travailler la diversité culturelle autour des aliments,
- Valoriser les savoir-faire culinaires partagés,
- Encourager des pratiques respectueuses de la santé et de l'environnement.

» L'association **Les Sens du Goût** propose des actions en milieu scolaire comme "Petites papilles grands goûteurs", ou à destination des familles, avec des ateliers intergénérationnels intégrant cuisine, dégustation et discussions autour du goût, de la mémoire et des cultures.

Référence : Voir EGA-PAT
<https://terresenvilles.org/ega-pat/>



3. Exemples concrets : le Grand Est comme territoire d'innovation et de coopération

3.1_ Les exemples territoriaux alliant santé et alimentation

Le Pays Terres de Lorraine (PAT du Sud Meurthe-et-Mosellan) et le programme « De la dignité dans nos assiettes »

Les laboratoires d'usage du programme De la dignité dans nos assiettes, mis en place par le Pays Terres de Lorraine en partenariat avec ATD Quart Monde, sont des espaces de co-construction où les habitants, en particulier ceux en situation de précarité, participent activement à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions pour améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Un espace de dialogue et d'expérimentation

Les laboratoires d'usage sont conçus comme des lieux d'échange où différents acteurs du territoire (habitants, producteurs, associations, collectivités) collaborent pour identifier les freins et les leviers à une alimentation digne et durable.

L'objectif est de partir des expériences vécues par les citoyens, en particulier ceux en difficulté, pour construire des solutions adaptées à leurs besoins et réalités.

Ces laboratoires abordent plusieurs dimensions de l'alimentation :

- L'accessibilité financière et physique aux produits locaux : comment permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à des aliments frais et sains sans passer par l'aide alimentaire classique ?
- La valorisation des circuits courts et des productions locales : comment favoriser la mise en lien entre les producteurs et les consommateurs fragilisés ?
- L'éducation alimentaire et culinaire : comment accompagner les habitants vers une autonomie alimentaire, notamment en développant leurs compétences en cuisine et en nutrition ?



Ces espaces d'expérimentation ont donné naissance à plusieurs initiatives locales, telles que :

- Un collectif d'achats alimentaires permettant aux habitants de mutualiser leurs achats pour accéder à des produits locaux à des prix plus abordables.
- Un réseau de jardins nourriciers, où les habitants peuvent cultiver leurs propres légumes, favorisant ainsi l'autonomie alimentaire et le lien social.
- Des actions de sensibilisation et de plaidoyer, notamment à travers la pièce de théâtre Les Mots de la Faim, qui met en lumière les difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité alimentaire et questionne les politiques d'aide alimentaire actuelles.

Une démarche participative pour une démocratie alimentaire

L'originalité des laboratoires d'usage réside dans leur approche participative et inclusive. Plutôt que d'imposer des solutions préétablies, ils permettent d'expérimenter des idées avec les citoyens et de construire des modèles plus justes et durables. Cette démarche contribue à renforcer la démocratie alimentaire, en donnant une voix aux personnes directement concernées par les problématiques d'accès à une alimentation de qualité.





3.2_ La dynamique régionale du Grand Est : un territoire pionnier dans la transversalité

Les journées « passerelles » : intelligence collective entre PAT et CLS

Les Journées "Passerelles" sont des rencontres organisées dans la région Grand Est pour favoriser la collaboration entre les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** et les **Contrats Locaux de Santé (CLS)**. Initiées par la **Maison de la Nutrition**, en partenariat avec le réseau **PARTAGE**, la **DRAAF** et l'**ARS**, ces journées visent à renforcer les synergies entre les acteurs de l'alimentation et de la santé.

L'objectif principal est de créer des liens entre les PAT et les CLS, en facilitant l'interconnaissance et la coopération entre les techniciens, élus et partenaires des secteurs de la santé et de l'agriculture. Ce projet a été lauréat 2023/2024 de l'Appel à projets « Vers la SNANC ». Concrètement, le projet prévoit l'organisation de trois journées "Passerelles" dans les anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, afin de couvrir l'ensemble du territoire du Grand Est.

Ces rencontres permettront d'identifier les freins et les leviers pour une meilleure coordination des actions entre PAT et CLS, de partager des expériences réussies et de co-construire des solutions adaptées aux spécificités locales.

»» À l'issue de ces journées, un guide méthodologique [5] a été élaboré pour diffuser les bonnes pratiques et encourager l'essaimage de cette démarche à l'échelle nationale.

»» Voir ressource
<https://view.genially.com/66e832fb914e139ec20cfea1>



« D'un point de vue personnel, cette journée m'a permis de réaliser l'ampleur des actions qu'il est possible de mettre en place en faisant le lien entre PAT et CLS, notamment sur les possibilités de mettre en place des actions dans les écoles grâce au CLS.

Ces exemples concrets, présentés aux élus en charge du PAT, ont permis d'appuyer la nécessité du PAT de travailler sur les problématiques de santé et de social »

[5] <https://www.maison-nutrition.fr/projet-faire-passerelle-entre-les-pat-et-les-cls/>

MESURER L'IMPACT SANTÉ DES PAT

Labellisation des PAT et indicateur d'évaluation

Pour obtenir la **labellisation de niveau 2** de leur **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, les porteurs de projet doivent démontrer une approche systémique intégrant les dimensions économiques, sociales, environnementales et de santé. Concernant les enjeux de santé, il est essentiel de définir des indicateurs précis permettant d'évaluer l'impact du PAT sur l'amélioration de la santé publique.

Selon les directives du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire[6], les candidats doivent élaborer une feuille de route annexée au plan d'actions du PAT, s'engageant à suivre au moins un indicateur d'évaluation pour chaque thématique de la Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition et Climat (SNANC) et à fixer un objectif quantitatif par indicateur sélectionné.

Les indicateurs de santé peuvent inclure, par exemple, le suivi de la prévalence de maladies chroniques liées à l'alimentation (obésité, diabète), l'évaluation de l'accès des populations vulnérables à une alimentation saine, ou encore la mesure de la participation à des programmes d'éducation nutritionnelle.

La sélection de ces indicateurs doit être adaptée aux spécificités du territoire et aux objectifs du PAT, afin de garantir une évaluation pertinente et efficace de l'impact sur la santé des habitants.

Santé	2.1	Action	Nombre d'actions menées en commun avec le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire (le cas échéant)
	2.3	Partenariat	% de structures du secteur santé-alimentation partenaires du PAT (avec engagement formel) par rapport au nombre total de structures présentes sur le territoire
	2.2	Action	Nombre d'actions menées en commun avec les collectivités signataires des Chartes d'engagement du PNNS, les "Villes-santé OMS", les ateliers santé-ville, les dispositifs sport-santé
	2.4	Action/ Impact	Nombre de personnes sensibilisées sur les sujets alimentation-santé - précisez le ou les type(s) d'action(s)

Évaluation et retours d'expérience

Les premières remontées des indicateurs santé sur les PAT (201 PAT utilisent des indicateurs santé dans leur évaluation) font état d'une priorisation des actions de sensibilisation à destination de la population sur les dispositifs de synergies des acteurs. On retrouve ainsi différents dispositifs comme les Défis Foyers à alimentation Positive et un panel d'actions pédagogiques ciblant un public varié.

Il est à noter que l'attention est notamment portée vers les publics scolaires en profitant de la restauration collective pour mettre en avant les liens entre santé et alimentation.

87 PAT décrivent des actions menées en commun avec les CLS sur le territoire. Si le nombre de ces actions est limité pour l'année 2024, les projections recensées marquent néanmoins une volonté de collaboration plus resserrée entre ces projets et une dynamique de partenariats en consolidation.

87 PAT
indiquent mener des actions
en commun avec les CLS

[6] <https://www.maison-nutrition.fr/projet-faire-passerelle-entre-les-pat-et-les-cls/>

4. Dynamique de la SNANC : Vers une territorialisation renforcée des politiques nationales



La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) 2025–2030 constitue un cadre d'action public ambitieux visant à transformer durablement les systèmes alimentaires français. Portée par une approche intégrée dite « Une seule santé » (One Health), elle articule les enjeux de santé humaine, de justice sociale, de transition écologique et de souveraineté alimentaire.

En s'appuyant sur les programmes nationaux pour l'alimentation (PNA) et pour la nutrition santé (PNNS), la SNANC a pour objectif de promouvoir une alimentation à la fois saine, durable, accessible à tous et compatible avec les limites environnementales à l'horizon 2030.

Elle s'inscrit dans la continuité des engagements nationaux et internationaux de la France en matière de climat, de biodiversité et de santé publique, tout en renforçant les leviers d'action au niveau territorial, notamment à travers les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Prévention des maladies chroniques liées à l'alimentation

La SNANC entend réduire la prévalence des maladies non transmissibles (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires, cancers) en promouvant des régimes alimentaires favorables à la santé, notamment par la diversification des sources de protéines et l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits transformés, distribués ou servis (Objectifs 5, 6, 7).

Réduction des inégalités sociales de santé et lutte contre la précarité alimentaire

La stratégie vise à promouvoir l'accessibilité physique et financière à une alimentation saine et durable, en particulier via la restauration collective et l'aide alimentaire, tout en veillant au partage équitable de la valeur dans la chaîne alimentaire (Objectifs 9, 10, 12).

Amélioration de l'environnement alimentaire

Cela passe par l'amélioration de la qualité nutritionnelle et de la durabilité de l'offre alimentaire via des accords collectifs avec les filières, la régulation du marketing, surtout envers les enfants, et le soutien à la réduction du gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne (Objectifs 8, 11). La stratégie soutient aussi la création d'environnements propices aux mobilités actives pour lutter contre la sédentarité (Objectif 13).

Éducation, information et accompagnement des comportements alimentaires

La SNANC soutient l'éducation à l'alimentation et à la nutrition, la diffusion d'informations via l'étiquetage et notamment l'extension du Nutri-Score aux denrées non préemballées ainsi qu'à la restauration collective et commerciale, la communication publique sur les comportements alimentaires sains, et la création d'un événement annuel autour de ces enjeux (Objectifs 14, 15, 16, 17, 18).

Approche systémique et intégrée de la santé publique

En cohérence avec l'approche « Une seule santé », la stratégie articule les dimensions de santé humaine, animale et environnementale pour guider la recherche et l'évaluation des systèmes alimentaires durables (Objectifs 2, 19, 20).

Conclusion

Relier alimentation, santé et territoires constitue aujourd'hui un levier stratégique pour répondre aux enjeux croissants de santé publique. L'intégration des problématiques sanitaires dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) permet de dépasser les approches sectorielles, en agissant simultanément sur la qualité de l'alimentation, les inégalités sociales de santé et la durabilité des systèmes alimentaires.

Mais cette intégration reste encore trop souvent partielle ou cloisonnée. Pour qu'elle devienne une réalité structurante, il est indispensable de renforcer la coopération entre programmes nationaux (SNANC, PNNS, PNA) et initiatives locales, via une articulation renforcée entre PAT et Contrats Locaux de Santé (CLS). Dans ce sens, les financements des ARS pourraient être fléchés vers l'alimentation et/ou l'animation des dispositifs d'éducation alimentaire pour favoriser la mutualisation des actions et leurs dynamiques.

Cela passe par une gouvernance partagée, des indicateurs communs, et surtout, par la mise en place de dispositifs de financement pérennes. C'est à ce prix que les territoires pourront devenir des moteurs de transformation pour une alimentation plus juste, plus saine et véritablement au service de la santé de tous.

